

traits d'une lettre du cardinal Billot, dans laquelle, disait M. de Narfon, le prince de l'Église théologien "vient de prendre position" contre la "campagne" en faveur du drapeau du Sacré-Cœur. A la suite de M. de Narfon, un journal de Montréal se rangeait bientôt contre les défenseurs du drapeau du Sacré-Cœur, prétendant, lui aussi, appuyer sa thèse sur l'autorité de l'éminent théologien.

M. le chanoine Gaudéau ne fut pas lent à relever les commentaires, plus habiles qu'honnêtes, que s'était permis de faire, dans son journal, le moderniste collaborateur du *Figaro* sur la lettre cardinalice. Le premier succès du distingué directeur de la *Foi catholique*, dans la discussion qui s'en suivit, consista à mettre bien en lumière une petite "habileté" de M. de Narfon. Ce dernier avait affirmé, en effet, que le cardinal Billot, par sa lettre, "venait de prendre position" contre la thèse du drapeau du Sacré-Cœur. Or, M. le chanoine Gaudéau n'eut pas de peine à prouver que la fameuse lettre du cardinal théologien datait de deux ans, exactement du 23 mars 1916. Une lettre du cardinal Billot lui-même, adressée à la *Croix* de Paris, le 11 mai, venait bientôt confirmer cette importante affirmation de la *Foi catholique*; et l'éminent théologien ajoutait que sa lettre du 23 mars 1916 "était adressée, non pas, bien entendu, à M. de Narfon, mais à un jeune avocat de Clermont, dévoué à toutes les œuvres catholiques, M. Michel Valleix".

Quelle était donc la question à laquelle répondait le cardinal Billot dans sa lettre du 23 mars 1916? "Bien cher monsieur, écrivait le cardinal à M. Valleix, vous me demandez mon avis sur les prétendues promesses d'après lesquelles "la grandeur matérielle de la France serait la conséquence de la réalisation du désir exprimé à la B. Marguerite-Marie, que l'image du Sacré-Cœur soit officiellement gravée sur les armes, peintes sur les drapeaux, etc."— Il s'agissait donc de savoir, dit le chanoine Gaudéau, "si la grandeur matérielle de la France dépend de l'apposition du Cœur Divin sur les étendards. La grandeur matérielle, le succès purement temporel, voilà l'objet principal de la proposition, voilà le but et la règle de tout le reste. Les partisans du drapeau du Sacré-Cœur n'auraient pas en vue d'autre objectifs. Le drapeau du Sacré-Cœur, ainsi compris, ne serait qu'un vulgaire porte-